

PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

**BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (B.N.S.S.A)
EPREUVE DU QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE (Q.C.M)**

PROCES-VERBAL

*L'an deux mille dix neuf
Le jeudi 06 juin*

Le jury, en application des dispositions du décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié et des arrêtés du 24 mai 2004 et du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe FORTIN, chef du Pôle Réglementation des Sécurités du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civiles de la Corse-du-Sud dans les locaux du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civiles à Ajaccio pour procéder aux délibérations.

Participait aux travaux de délibération :

- **Monsieur Christophe FORTIN**

La liste des lauréats admis au Q.C.M du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est établie telle que dans le tableau, ci-joint, et sera transmise au Ministère de l'Intérieur.

Fait et clos à *Ajaccio*, le 06 juin 2019 à *12^H15.*

Le président du jury



Christophe FORTIN

LISTE CANDIDATS REÇUS AU QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE DU JEUDI 06 JUIN 2019

NOMS	PRÉNOMS	RESULTAT
ANTONETTI	Jean-Etienne	ADMISSIBLE
BOUGNOT-PIFERINI	Simon	ADMISSIBLE
BOUIN	Théo	ADMISSIBLE
BOURLIER	Grishka	ADMISSIBLE
CANARELLI	Jean-André	ADMISSIBLE
CLAQUIN	Raphaëlle	ADMISSIBLE
DE BATZ	Alexandra	ADMISSIBLE
DESWAZIERE	Mathis	ADMISSIBLE
DUGUET	Lysa	ADMISSIBLE
DUROUX	César	ADMISSIBLE
GHARSI	Moujib	ADMISSIBLE
LAMBRUSCHINI	Paul Xavier	ADMISSIBLE
LEYDIER	Sébastien	NON ADMIS
MANTRANT	Antoine	ADMISSIBLE
MARECHAL	Anne-Sophie	ADMISSIBLE
PAU-AUDUBERT	Tom	ADMISSIBLE
PERUCHE	Gianni	ABSENT
ROCHAULT	Marie Justine	ADMISSIBLE
RUGGERI	Franck	ADMISSIBLE
SANNA	Lydiane	ADMISSIBLE
SANTI	Clara	ADMISSIBLE
SAVELLI	Mathieu	ABSENT
TIMAR	Florent	NON ADMIS
YOUNG PINE	Puari	ADMISSIBLE